



Raccordement au tout-à-l'égout

Par **dadi_old**, le 12/05/2007 à 23:52

Mon voisin, installé avant que je ne fasse construire, a branché l'évacuation de son lave-linge dans un fossé qui reçoit les eaux de pluies. Ce fossé passe sur mon terrain, et ces eaux usées stagnent et sont sources de gêne, surtout en été (odeurs, encombrement du fossé). Mon voisin me promet depuis plusieurs années qu'il va installer une pompe de relevage pour rejeter cette eau vers le tout-à-l'égout, mais de toute évidence il n'en fait rien. Quels sont mes recours afin de l'obliger à modifier son installation ?

Par **bigtoo_old**, le 13/05/2007 à 04:50

bonjour

recour juridique bien sur mais prealablement les lettres reccomandees d usages .

les travaux d assainissement sont obligatoires.

les rejets d eau usees ne doivent en aucun cas poser prejudice a l evironnement ,et plus encore a la sante de l idividu.

conseiller a votre voisin d investir car il pourrait payer bien plus !!

courage et bonne chance

bigtoo

Par **dadi_old**, le 13/05/2007 à 19:02

Merci pour la réponse.

En fait, une petite complication se rajoute.

Le voisin en question vient de vendre sa maison, et bien sûr n'a pas signalé ce problème à l'acquéreur. J'ai pris contact avec le nouveau propriétaire. Y a-t-il un moyen pour obliger l'ancien propriétaire à mettre son installation aux normes ?

Par **bigtoo_old**, le **14/05/2007** à **02:31**

bonjour

ayant acquis une maison individuelle il y a 3 ans avec un problème de construction .le propriétaire ne m'a pas signalé au moment de la visite .

c'est le notaire qui a révélé ce vice de forme .

il m'a demandé le choix, d'annuler la vente ou de continuer en acceptant ce vice de forme mais la vente n'a pas été annulée d'office .ce qui veut dire qu'il n'y a pas de recours je pense avec l'ancien propriétaire.

la réglementation a changé sur l'assainissement renseignez-vous auprès de votre mairie peut-être apporteront-ils les renseignements que vous recherchez .

voilà je ne peux vous renseigner plus bon courage dans vos démarches

cordialement bigtoo